

# CIRCULAIRE DE RENTRÉE

## CAMPUS

### 2025 / 2026



## SOMMAIRE

1 – Dates et horaires de rentrée	page 3 à 12
2 – Renseignements pratiques	page 13 à 16
3 – Association des Etudiants Montplaisir AEM - Adhésion	page 17 à 18

## Campus Montplaisir

# CIRCULAIRE DE RENTREE 2025

Chers étudiants,

Bienvenue sur le campus Montplaisir ! Vous trouverez ci-après les informations utiles pour votre rentrée 2025/2026. Nous avons à cœur de vous accueillir, et de vous donner les informations nécessaires pour que votre année étudiante se déroule au mieux.

Vous trouverez, ci-après, les informations principales par formation, et les informations administratives, ainsi que le règlement intérieur étudiants/alternants 2025/2026. Bonne lecture !

Nous vous attendons avec joie, après l'été.

Nathalie CORNUT-CHAUVINC  
Directrice Générale Ensemble Montplaisir



<p><u>Organisation de la direction du campus</u> Directrice Générale : Mme Nathalie CORNUT-CHAUVINC Assistante de Direction : Mme Noémie CATHAUD Responsable Vie Etudiante (edt/abs/retard/planning) : Mme Vanessa SINGAINY</p>
<p><u>Directeurs des études :</u> Pôle Santé : M. DURAND Pôle Animation : Mme RAMEL</p>
<p>Pôle Eco-Gestion : Mme DELARBRE</p>
<p>Pôle Alternance : Mme NOUAILLE-DEGORCE</p>

### **Evènements CAMPUS pour tous**

#### **Rentrée scolaire :**

Pour la pause déjeuner : le snack de l'ISTM sera ouvert. Pour les étudiants n'ayant pas prévu un approvisionnement de leur compte snack, il faudra prévoir un repas (des micro-ondes sont à votre disposition).

#### **Journée d'intégration du campus :** Jeudi 16 octobre 2025

13h00 : Mot de la direction + présentation des associations (AEM, AEIM, RECIPPO)

13h30/17h30 : Escape game Campus Montplaisir

Remise des prix (mardi 17 septembre à 13h)

18h00 : Temps de célébration de la messe pour ceux qui le souhaitent, dans l'oratoire.

**Présentation des services du campus UGA Valence Drôme/Ardèche :**

De 13h00 à 14h00 à la maison de l'étudiant (le détail de cette heure se trouve sur le document "dates de rentrée").

*Uniquement pour les premières années.*

- Mardi 9 septembre pour le pôle santé
- Mardi 16 septembre pour le pôle éco gestion

**Demi-journée Ethique :** Mardi 9 décembre 2025 de 13h30 à 16h30

**Repas partagé de Noël :** Mardi 9 décembre 2025 de 12h00 à 13h30

**Heures bleues :** Tous les mardis de 13h à 14h, l'institut vous proposera des conférences, des débats, des initiations sur des thématiques différentes, inscription libre ou parfois obligatoire selon les formations (le planning des heures bleues sera diffusé à la rentrée).

**Rencontre de l'aumônerie** des étudiants : A définir

**Conseil de vie étudiante :** Paroles données aux délégués et présidents d'association pour parler librement de la vie étudiante sur le Campus : mardi 4 octobre 2025 de 12h30 à 14h, mardi 13 janvier 2026 de 12h30 à 14h, mardi 21 avril 2026 de 12h30 à 14h.

**Matériel informatique :** prévoir une bonne connexion internet et un outil informatique permettant des cours à distance.

Il est indispensable de disposer d'un PC portable sous Windows pour les cours et ateliers professionnels.

\*\*\*

## Pôle SANTE

**Directeur des Etudes : M. DURAND Pascal**

**Assistante : Mme CATHAUD Noémie**

### BTS OP / PODO

Responsable Pédagogique : Mme CHATEIGNER Nicole

**Pôle Santé / Animation :** lundi 1 septembre 2025 de 14h à 15h en salle 600

Réunion d'information obligatoire sur la vie étudiante, présentée par l'assistante du Pôle Santé (renseignements divers, restauration, heures bleues, protection sociale, association des étudiants...) pour tous les étudiants de 1<sup>ère</sup> année.

**Rentrée scolaire :** lundi 1 septembre 2025 de 08h à 09h pour les 3OP/PODO, 1OP/PODO de 09h à 11h, 2OP/PODO de 11h à 12h en salle 500 (ancienne salle 600).

**Journée d'intégration :** mardi 16 septembre après midi

**Certification français VOLTAIRE :** Le coût de la certification Voltaire est inclus dans les frais de scolarité pour les 1 OP et PODO. Le passage de la certification Voltaire est obligatoire pour les 1ères années.

**Périodes de stages :** Cf. planning qui vous sera communiqué à la rentrée. Les stages institutionnels tout comme les stages du référentiel de formation sont obligatoires, la recherche de stage est à mener par l'étudiant et validé par le tuteur professionnel, la date limite d'inscription au stage est de 4 semaines avant le début du stage afin d'assurer la procédure d'envoi et de retour des documents signés par le site d'accueil.

**Congrès ISPO :** à LYON les 13 et 14 novembre 2025, obligatoire pour les étudiants 3 OP, facultatif avec report de cours pour les 2 OP.

**Congrès FFPO :** à Beaune les 26 et 27 mars 2026, obligatoire pour les 3 PODO, facultatif avec report de cours pour les 2 PODO.

Prévoir une tenue adaptée aux prises d'empreintes et de mesures (shorty et brassière pour les filles, et caleçon type boxer pour les garçons).

**Vaccinations** : Certificat de vaccinations à jour et complété par le médecin (photocopie du carnet de santé) sont à fournir obligatoirement lors de l'inscription ou au 1er jour de la rentrée scolaire, visé par l'infirmière du Campus. Si, toutefois, les documents demandés ne sont pas à jour, nous refuserons les départs en stage et les passages des MSP Blanches en Institution de santé.

**Cérémonie de remise des diplômes santé** : Samedi 13 décembre 2025.

**Soirée de remerciement pour les stages professionnels de coopération (Madagascar/Maroc)** : le samedi 13 septembre 2025

\*\*\*

## DTS IMRT

---

Responsable Pédagogique : Mme EVE Karine

### Rentrée scolaire :

Lundi 1er septembre 2025 à 09h00 en salle 602 pour les 1IMRT

Lundi 1er septembre 2025 selon l'emploi du temps TEAMS pour les 2IMRT,

Lundi 29 septembre 2025 selon l'emploi du temps TEAMS pour les 3IMRT.

**Séjour d'intégration** : en Corse du dimanche 21 au samedi 27 septembre 2025

**Partiels semestriels** : Cf. Planning qui vous sera communiqué lors de la rentrée scolaire.

**Périodes de stages** : Cf. planning qui vous sera communiqué à la rentrée.

### Vaccinations et immunisation :

Pour RAPPEL : l'admission définitive sur la plateforme ParcoursSup est subordonnée à la production, au plus tard, le jour de la rentrée scolaire de 2 certificats médicaux :

- Certificat de vaccinations à jour et complété par le médecin traitant (photocopie du carnet de santé) sont à fournir obligatoirement lors de l'inscription ou au 1er jour de la rentrée scolaire.
- Certificat établi par un médecin agréé précisant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique, psychologique, à l'exercice de la profession de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale et à l'utilisation d'appareils d'imagerie par résonance magnétique et mentionnant que la numération globulaire ainsi que la formule sanguine sont normales.
- **Contactez Noémie Cathaud au secrétariat du pôle santé pour connaître la liste détaillée des médecins agréés.**

Selon l'arrêté du 2 août 2013, les étudiants sont soumis aux obligations de vaccinations et immunisation mentionnées à l'article L 3111-4 du code de la santé publique. **Ils doivent être vaccinés et immunisés au moment de leur inscription (hépatite B, diphtérie, tétanos, poliomyélite).** **A défaut, ils ne pourront pas intégrer la formation car impossibilité de réaliser un stage sans être immunisés.** **Le résultat d'un test IDR est demandé pour l'entrée en stage dans certains établissements de santé.**

**Cérémonie de remise des diplômes santé** : Samedi 13 décembre 2025.

---

**Année Préparatoire aux Formations Santé, option : BTS OP / BTS PODO / DTS et DE Imagerie Médicale**

Responsable Pédagogique : Mme EVE Karine

**Rentrée scolaire** : Lundi 29 septembre 2025 à 09h00 en Salle 606.

**Tenues professionnelles** : Cf. le jour de la rentrée.

**Périodes de stages** : Cf. planning qui vous sera communiqué à la rentrée.

Selon l'arrêté du 2 août 2013, les étudiants sont soumis aux obligations de vaccinations et immunisation mentionnées à l'article L 3111-4 du code de la santé publique. **Ils doivent être vaccinés et immunisés au moment de leur inscription (hépatite B, diphtérie, tétanos, poliomyélite). A défaut, ils ne pourront pas intégrer la formation car impossibilité de réaliser un stage sans être immunisés.**

\*\*\*

## Pôle Animation

**Directeur des Etudes : Mme RAMEL Julie**

**Assistante : Mme CATHAUD Noémie**

Pôle Santé / Animation : lundi 1 septembre 2025 de 14h à 15h en salle 600

Réunion d'information obligatoire sur la vie étudiante, présentée par l'assistante du Pôle Santé (renseignements divers, restauration, heures bleues, protection sociale, association des étudiants...) pour tous les étudiants de 1<sup>ère</sup> année.

RP : Mme BOCQUET Flore

• **Rentrée DN MADe Animation première année** : lundi 1 septembre 9h, salle 800, Mme Bocquet et Mme Ramel

• **Rentrée DN MADe Animation deuxième année** : mardi 2 septembre 10h, salle 801, Mme Ramel

• **Rentrée FCIL Technicien d'animation** : lundi 13 octobre 10h, salle 800, Mme Bocquet et Mme Monnier

*Lors de ces journées de rentrée il sera notamment assigné à chaque étudiant un poste informatique équipé. Merci d'amener un chèque de caution (qui ne sera pas encaissé et rendu en fin d'année scolaire) d'un montant de 800€, conditionnant l'accès à ces postes de travail.*

Les étudiants n'ont pas besoin d'avoir avec eux tout leur matériel créatif le jour de la rentrée. Prendre seulement de quoi prendre des notes : toutes les précisions leurs seront communiquées alors. Si vous n'avez pas reçu votre liste de rentrée, contactez au plus vite : [julie.ramel@ensemble-montplaisir.org](mailto:julie.ramel@ensemble-montplaisir.org)

**Merci de noter les dates suivantes :**

- Rendu du carnet de croquis de vacances (DN2) > **mardi 2 septembre**
- Réunion d'information obligatoire stage et alternance (DN2) 13h-14h, en présence des RP et des enseignants accompagnant les étudiants dans ce parcours professionnel > **mardi 2 septembre 13h-14h, salle 801**
- Inauguration ISTM 4.0 et promulgation du nouveau projet d'établissement > **mardi 7 octobre à 17h**

\*\*\*

## Pôle ECO GESTION

Directrice des Etudes : Mme DELARBRE Stéphanie

Assistante : Mme SAVOYE Aurélie

### Diplôme de Comptabilité Gestion (licence d'état)

Responsable Pédagogique : Mme ARHANCET Christel

**Rentrée scolaire** : Lundi 1 septembre 2025 à 08h00 pour la pré-rentrée en DCG1.

Lundi 1 septembre à 09h00 pour les DCG 1, 2 et 3

**Rappel des stages** : Les rapports de stages doivent être rendus le jeudi 4 septembre 2025 version papier pour les DCG 2 à Mme ASTIC et le vendredi 5 septembre 2025 en format numérique pour les DCG 3, au tuteur.

Le TOIEC est obligatoire pour les DCG 3

**Certification français VOLTAIRE** : Mardi 31 mars 2025 après-midi. Le coût de la certification Voltaire est inclus dans les frais de scolarité pour les DCG 1. Le passage de la certification Voltaire est obligatoire pour les 1ère année DCG et est facultatif pour les DCG 2.

**Devoirs surveillés** : Pour les DCG1 les vendredis après-midi, pour les DCG 2 et 3 les mercredis matin A cela se rajouteront des évaluations intégrées aux cours des professeurs.

**Examens blancs** : Les DCG blancs auront lieu la semaine du 15 décembre 2025 et la semaine du 20 avril 2026

**Journée d'intégration** : vendredi 19 septembre 2025 de 9h à 17h30

**Soirée Remise des diplômes DCG** : Vendredi 12 décembre 2025 sur le campus

\*\*\*

### CPGE voie ECT

Responsables Pédagogiques : M. EXBRAYAT David

**Rentrée scolaire** : Lundi 1 septembre 2025 à 09h00 pour les ECT2, 10h00 pour les ECT1.

**Inscription à l'Université Grenoble Alpes** : pour valider vos propositions de crédits ECTS - prévoir 175€ pour les frais d'inscription (des informations complémentaires vous seront communiquées dès que possible, les inscriptions et le paiement s'effectue sur le site de l'UGA).

**Forum des écoles de commerce** : Vendredi 28 novembre 2025, 13h30-16h30

**Rencontre parents / profs** : le vendredi 28 novembre 2025 à 19h en visio

**2 concours blancs et entretiens de personnalité par an : décembre et mars pour les 2hect - janvier et mai pour les 1hect**

**Test anglais TOEIC** facultatif pour les ECT 2.

**Certification français VOLTAIRE** : Mardi 31 mars 2026 après-midi. Le coût de la certification Voltaire est inclus dans les frais de scolarité pour les ECT 1. Le passage de la certification Voltaire est obligatoire pour les 1ère année ECT et est facultatif pour les ECT2.

**Stage obligatoire de deux semaines en entreprise ou association caritative** : à la fin de la 1ère année du 15 juin au 26 juin 2026.

**Sport** : Prévoir une tenue de sport (2h obligatoires de sport sont prévues dans l'emploi du temps le vendredi matin).

**Devoirs surveillés** : ECT1 et ECT 2 les vendredis après-midi. A cela se rajouteront des évaluations intégrées aux cours des professeurs.

**Fin des cours** : ECT 1 : le 26 juin 2026 après le stage et ECT 2 : le vendredi 3 avril 2026.

\*\*\*

### **BTS Support à l'Action Managériale**

---

Responsables Pédagogiques :

1<sup>ère</sup> année SAM : Mme AYMARD Cécile

2<sup>ème</sup> année SAM : Mme BERARD Natascha

#### **Pour les étudiants de 1<sup>re</sup> année BTS :**

Mardi 2 septembre 2025 à 9h : rentrée en MDE

9h30/12h Accueil par le RP (présentation de la formation, calendrier...)

Les cours démarreront le 03/09 matin selon emploi du temps.

#### **Pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> année BTS :**

Mardi 2 septembre 2025 à 10h : rentrée MDE

10h30-12h : salle indiquée le jour même, accueil et présentation de l'année par les RP

Les cours démarreront le 03/09 matin selon emploi du temps.

#### **Périodes de stage :**

Stage 2SAM : du 15/12/2025 au 19/12/2025 et du 5/01/2026 au 6/02/2026)

Stage 1SAM : du 27/04/2026 au 26/06/2026 (si stage à l'étranger)

du 4/05/2026 au 26/06/2026 (si stage en France)

#### **Contrôles en Cours de Formation SAM – pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> année :**

CCF E5 situation A :et B : semaine du 20 au 24 avril 2026

\*\*\*

### **BTS Gestion de la PME :**

---

Responsables Pédagogiques : 1<sup>ère</sup>

année GPME : Mme CAILLET Sandrine

2<sup>ème</sup> année GPME : M BACCEGA David

#### **Pour les étudiants de 1<sup>re</sup> année BTS :**

Mardi 2 septembre 2025 à 9h : rentrée en MDE

9h30/12h Accueil par le RP (présentation de la formation, calendrier...)

Les cours démarreront le 03/09 matin selon emploi du temps.

#### **Pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> années BTS :**

Mardi 2 septembre 2025 à 10h : rentrée MDE

10h30-12h : salle indiquée le jour même, accueil et présentation de l'année par les RP

Les cours démarreront le 03/09 matin selon emploi du temps.

**Périodes de stage :**

Stage 2GPME : du 15/12/2025 au 19/12/2025 et du 5/01/2026 au 6/02/2026

Stage 1GPME : du 27/04/2026 au 26/06/2026 (si stage à l'étranger)  
du 11/05/2026 au 26/06/2026 (si stage en France)

**Contrôles en Cours de Formation GPME :**

Pour les étudiants de 1<sup>ère</sup> année BTS GPME :

CCF E4 situation A : semaine du 4 mai 2026

**Pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> année BTS GPME :**

CCF E4 situation A : semaine du 3 novembre 2025

CCF E4 situation B : semaine du 8 décembre 2025

CCF E51 : semaine du 4 mai 2026

\*\*\*

**BTS Comptabilité Gestion**

---

Responsables Pédagogiques :

1<sup>ère</sup> année CG : Mme MBITHE Noukelac

2<sup>ème</sup> année CG: M GAUCHON Christophe/ Mme RIBEIL Michèle

**Pour les étudiants de 1<sup>ère</sup> année BTS CG :**

Mardi 2 septembre 2025 à 9h : rentrée en MDE

9h30/12h Accueil par le RP (présentation de la formation, calendrier...)

Les cours démarreront le 03/09 matin selon emploi du temps.

**Pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> années BTS CG :**

Mardi 2 septembre 2025 à 10h : rentrée MDE

10h30-12h : salle indiquée le jour même, accueil et présentation de l'année par les RP

Les cours démarreront le 03/09 matin selon emploi du temps.

Stage 2CG : du 5/01/2026 au 6/02/2026

Stage 1CG : du 27/04/2026 au 26/06/2026 (si stage à l'étranger)

du 11/05/2026 au 26/06/2026 (si stage en France)

**Pour tous les étudiants de BTS Eco Gestion :**

**Test anglais TOEIC :** facultatif, possible pour tous les étudiants qui le souhaitent.

**Certification en français VOLTAIRE :** Le coût de la certification Voltaire est inclus dans les frais de scolarité pour les étudiants de 1<sup>ère</sup> années de BTS, lundi 23 mars 2026 après-midi.

**Devoirs surveillés** : Pour les BTS le lundi après-midi.

**Journée intégration BTS tertiaires 1ère et 2èmes années** : non connue à ce jour

**Examens blancs :**

1SAM – 1GPME -1CG : du 9 au 11 mars 2026

2SAM -2GPME et 2CG :

1<sup>er</sup> examen blanc : du 17 au 19 novembre 2025

2<sup>ème</sup> examen blanc : du 1 avril au 3 avril 2026

\*\*\*

**Pôle ALTERNANCE CFP / CFA**

**Directrice des Etudes : Mme NOUAILLE-DEGORCE Marie-Claude**

**Assistante de direction : Mme PLOYE Christel**

**BTS Assurance**

Responsable Pédagogique : M. HOFFMANN Olivier

**Rentrée :**

1ère année : lundi 1er septembre 2025 à 8h

2ème année : lundi 25 août 2025 à 8h

\*\*\*

**BTS GPME**

Responsable Pédagogique : Mme COTTE Armelle

**Rentrée :**

1ère année : lundi 1er septembre 2025 à 8h

2ème année : lundi 25 août 2025 à 8h

\*\*\*

**BTS GTLA**

Responsable Pédagogique : Mme RISSOAN-ZECCHINI Catherine

**Rentrée :**

1ère année : Lundi 25 août 2025 à 9h

2ème année : jeudi 28 août 2025 à 8h

\*\*\*

**BTS MCO**

Responsable Pédagogique : Mme VIGOUROUX Claire

**Rentrée :**

**1ère année : mardi 26 août 2025 à 8h**

**2ème année : mercredi 27 août 2025 à 8h**

\*\*\*

### **BTS NDRC**

---

Responsable Pédagogique : Mme NOUAÏLE-DEGORCE Marie-Claude

#### **Rentrée :**

1ère année : lundi 1er septembre 2025 à 8h

2ème année : lundi 25 août 2025 à 8h

\*\*\*

### **BTS PI**

---

Responsable Pédagogique : Mme SOUBEYRAND Cosette

#### **Rentrée :**

1ère année : jeudi 28 août 2025 à 9h

2ème année : jeudi 28 août 2025 à 8h

\*\*\*

### **BTS SP3S**

---

Responsable Pédagogique : M. LAUGE Francis

#### **Rentrée :**

1ère année : lundi 1er septembre 2025 à 8h

2ème année : lundi 25 août 2025 à 9h

\*\*\*

### **BTS TOURISME**

---

Responsable Pédagogique : Mme FOURE Manon

#### **Rentrée :**

1ère année : lundi 1er septembre 2025 à 8h

2ème année : lundi 25 août 2025 à 8h

\*\*\*

### **BACHELOR Conseiller Financier**

---

Responsable Pédagogique : Mme COTTE armelle / M. HOFFMANN Olivier

**Rentrée :** lundi 15 septembre 2025 à 8h

**BACHELOR Marketing et Communication**

Responsable Pédagogique : Mme CAILLET Sandrine

**Rentrée** : jeudi 18 septembre 2025 à 8h

\*\*\*

**BACHELOR Chargé des Ressources Humaines**

Responsables Pédagogiques : M. ALMERAS Jean-Baptiste et Mme MARTIN Justine

**Rentrée** : mercredi 3 septembre 2025 à 13h

\*\*\*

**BACHELOR Responsable Mission Expertise Comptable**

Responsables Pédagogiques : Mme MBITHE Noukelac

**Rentrée** : lundi 25 août 2025 à 8h

\*\*\*

**Diplôme Supérieur Comptabilité Gestion**

Responsable Pédagogique : M. JUGE Emmanuel

**Rentrée Master 1 et Master 2** : mercredi 12 novembre 2025 à 14h

\*\*\*

**Pour le Campus Montplaisir (ISTM),**

**La rentrée scolaire 2025/2026 aura lieu au 14 rue Barthélémy de Laffemas à Valence.**

Attention, la récupération de toutes les pièces administratives manquantes se fera la semaine du 15 septembre 2025 par les assistantes (pour le pôle Eco-Gestion : Aurélie SAVOYE – pour le pôle Santé / Animation : Noémie Cathaud).

**Soirée Remise des diplômes BTS(éco gestion) et pôle CFP/CFA : Vendredi 12 décembre 2025 sur le campus**

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES RENTREE 2025/2026

### La rentrée 2025

Les informations concernant la rentrée vous seront communiquées dans la **circulaire de rentrée** à télécharger mi-juillet sur notre site internet : <https://www.ensemble-montplaisir.org/>

**Vos identifiants et mot de passe de votre compte Ecole Directe** vous seront distribués le jour de la rentrée.

**Deux certificats de scolarité** seront déposés sur votre compte dès le 1er jour. **Aucun duplicata** ne sera fourni en cas de perte.

**Les cartes étudiantes** vous seront distribuées dans le 1er mois de la rentrée. En cas de perte ou de vol, elle pourra être rééditée contre justificatif officiel.

### Logement / Restauration

Le campus Montplaisir n'a pas d'internat.

La résidence Henry Dunant accueille 8 étudiants, 4 garçons et 4 filles, dans une maison située sur le Campus Montplaisir. Cette résidence est destinée à des jeunes acceptant le principe d'une vie commune (cuisine commune, services communs), avec une charte, et ayant des difficultés à payer une chambre en résidence étudiante (tarif 200 euros). Pour tout renseignement, contacter Lydie BACHELARD : [lydie.bachelard@ensemble-montplaisir.org](mailto:lydie.bachelard@ensemble-montplaisir.org) ou 04 26 52 80 09.

Les étudiants peuvent bénéficier des structures d'hébergement du Crous (3 résidences à Valence) ou location d'appartement de particulier à particulier (liste à demander à Vanessa SINGAINY : [vanessa.singainy@ensemble-montplaisir.org](mailto:vanessa.singainy@ensemble-montplaisir.org) ou un parc de logements chez l'habitant (studio, chambre,...) géré par l'association des parents d'élèves : [apelmontplaisirvalence@gmail.com](mailto:apelmontplaisirvalence@gmail.com)

Nous avons également les résidences étudiantes « Cap'Etudes » qui se trouve à 300 mètres à pied du Campus Montplaisir.

### Se restaurer :

Le campus Montplaisir a son petit snack à la maison de l'étudiant (document d'information + fiche d'inscription du snack dans les documents de rentrée scolaire. Voir avec la secrétaire de votre formation le jour de la rentrée si vous souhaitez ouvrir un compte).

Le campus dispose aussi d'une cafétéria + une cafétéria annexe avec plusieurs micro-ondes et distributeurs de boissons. **Un restaurant universitaire du Crous** est situé à proximité du campus (1 minute à pied).

### Etudiants boursiers

#### BOURSE NATIONALE

**Le campus Universitaire est habilité à recevoir des étudiants boursiers.** Vous trouverez sur le site internet du Crous toutes les informations concernant le **Dossier Social Etudiant** pour faire votre **Demande de BOURSE et/ou de LOGEMENT 2025-2026.**

[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Rubrique DSE demande Bourses et logement

- Le renouvellement est à demander chaque année.
- Pensez à informer le service des bourses du C.R.O.U.S. d'origine pour un transfert si une demande a été établie dans une autre académie.

- Les bourses sont soumises à assiduité et peuvent donc être suspendues sur décision du chef d'établissement en cas d'absentéisme.

Les étudiants boursiers doivent **déposer au secrétariat**, à la rentrée, leur attribution **conditionnelle** de bourse afin qu'elle soit **validée et activée**.

**Pour les étudiants entrant en 3ème année de BTS ou DTS : préciser "post BTS" - "niveau 3"**

Pour toutes difficultés financières rencontrées, prenez contact avec Mme Bachelard (au service comptabilité) : [lydie.bachelard@ensemble-montplaisir.org](mailto:lydie.bachelard@ensemble-montplaisir.org)

## ▪ Voltaire

La certification Voltaire est un outil qui permet d'évaluer le niveau de maîtrise de l'orthographe grammaticale utilisée dans un contexte professionnel ainsi que l'orthographe lexicale des fautes couramment commises en milieu professionnel. La participation à cet examen est obligatoire en 1<sup>ère</sup> année et fait partie intégrante de la formation.

## Inscriptions aux examens du BTS ou aux Concours :

En dernière année, les inscriptions au BTS se déroulent fin octobre, au mois de décembre pour les CPGE, une photocopie de votre attestation de participation à la Journée du citoyen (JDC) est exigée.

Vérifiez également la date de validité de votre carte d'identité et faites le nécessaire pour la renouveler si elle est périmée (délai d'environ 3 semaines). Vous devez avoir une carte d'identité en cours de validité pour vous présenter aux épreuves. Des informations complémentaires vous seront fournies dès la réception des circulaires officielles.

## Sécurité Sociale Etudiante

**Les étudiants qui débiteront leurs études supérieures** continueront d'être affiliés à leur régime de protection sociale actuel, souvent celui de leurs parents ou tuteurs légaux (régime général, agricole ou autres régimes spéciaux).

### Adoptez les bons réflexes dès la rentrée !

Il est important de **renseigner et de mettre à jour vos informations** (adresse postale, RIB, médecin traitant) afin de pouvoir bénéficier de tous les services auxquels vous avez droit. Si vous êtes nouvel(le) étudiant(e) cette année, vous devez penser à créer un espace personnel d'assurance maladie en ligne, le compte Ameli. Si vous poursuivez vos études, vous devez vous assurer que vous avez bien fourni des informations à jour à votre mutuelle, notamment **votre adresse postale et votre RIB**.

### Prise en charge de vos frais de santé

L'Assurance Maladie vous rembourse 70% de vos frais de santé si vous consultez en priorité votre médecin traitant. Afin de compléter vos remboursements, vous pouvez souscrire une complémentaire santé qui prendra en charge les 30% restants.

## La CVEC est la Contribution de Vie Etudiante et de Campus

La CVEC est la Contribution de Vie Etudiante et de Campus. La loi prévoit qu'elle est collectée par les Crous. **D'un montant annuel de 105€**, on peut y être assujetti-e ou en être exonéré-e en fonction des cas.

**Sur notre campus, uniquement les formations CPGE et DTS IMRT sont concernées au titre de votre**

## double inscription à l'université UGA.

La CVEC permet de développer des services utiles dans votre quotidien, dans votre établissement et le Crous de votre académie. **Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).**

### Une démarche obligatoire

#### 2 cas de figure différents permettent de compléter cette démarche.

- En payant la CVEC car vous y êtes assujetti·e. Son montant est fixé à 105€.
- En étant exonéré·e de la CVEC.

**Dans les deux cas, vous pourrez, à l'issue de la démarche, obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC.** Vous devez fournir cette attestation à votre établissement d'enseignement supérieur. Notez bien que votre établissement ne pourra pas finaliser votre inscription sans cette attestation.

**Si vous vous inscrivez au titre d'une même année universitaire à plusieurs formations, cette contribution n'est due que lors de la première inscription.**

#### Où dois-je effectuer cette démarche ?

- Sur [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)

**Par ailleurs, si vous devenez éligible à l'exonération de contribution** au cours de l'année universitaire, vous pouvez obtenir le remboursement de la contribution que vous avez précédemment payée. Pour cela, il suffira d'en faire la demande au Crous avant le 31 mai de l'année en cours.

Idem pour celles et ceux qui auraient payé la CVEC avant les résultats du baccalauréat et qui *in fine* ne seraient pas bachelier.

## ASSURANCES

En entrant au Lycée Montplaisir, votre fils ou fille est automatiquement couvert(e) :

### 1) Par l'assurance scolaire ST Christophe (document d'information remis à la rentrée) :

L'établissement a souscrit un contrat collectif assurant l'ensemble des élèves et des étudiants en ce qui

concerne leur **protection individuelle** et **l'assistance pour les voyages scolaires** organisés par le lycée. Pour consulter les garanties et informations contractuelles et télécharger l'attestation scolaire de votre enfant : [www.saint-christophe-assurance.fr](http://www.saint-christophe-assurance.fr) rubrique Espace Parents.

### 2) Par l'assurance accidents du travail (sécurité sociale)

Le Lycée Montplaisir est un établissement d'Enseignement Technique et Professionnel et assure par conséquent obligatoirement tous ses élèves et étudiants à la Sécurité Sociale au titre « accidents du travail ».

Votre enfant est donc couvert pour les risques suivants :

« Doit être regardé comme accident du travail, tout accident survenu à un élève d'établissement technique par le fait, ou l'occasion, de toutes activités comprises dans le programme de cet établissement et dans le cadre de l'horaire de ce programme », notamment :

- les cours d'enseignement général ou pratique,
- les récréations,

- les séances d'éducation physique, même facultatives,
- les déplacements effectués dans l'intervalle des cours sous surveillance soit à l'intérieur, soit à l'extérieur,
- les accidents survenus lors des séquences en entreprise, pendant le trajet direct entre le domicile de l'élève et le lieu de déroulement du stage.

Les accidents du travail des élèves des établissements techniques et professionnels ne donnent lieu :

- à aucune indemnité journalière (décret de décembre 1946, art. 8 § 2)
- ne couvrent plus le trajet de la maison à l'école.

Selon le code S. S. art. 434 – 446, sont remboursés intégralement au **tarif de la Sécurité sociale** : les soins, l'hospitalisation, le transport à l'hôpital, l'appareillage, les frais funéraires.

Au cas où la victime présente une incapacité égale ou supérieure à 10 %, une indemnité en capital est versée. Le salaire servant de base au calcul de la rente est égal au salaire minimum mentionné à l'art. L 452 du code de la Sécurité Sociale.

#### **En cas d'accident :**

Vous devez signaler immédiatement à l'établissement, l'accident survenu pendant le trajet lors d'un stage uniquement. La déclaration est à faire dans les 48 heures auprès de l'infirmière, Mme PINHEIRO qui :

- vous délivrera le certificat d'accident du travail, vous permettant d'aller à l'hôpital, chez le médecin, chez le pharmacien, sans déboursier d'argent (les frais seront réglés directement par la Sécurité Sociale).
- avertira la Caisse primaire de Sécurité Sociale et la Compagnie d'Assurance de responsabilité civile de l'école.

## **Contact**

Le secrétariat de l'enseignement supérieur Pôle santé / animation :

**Noémie CATHAUD**

Téléphone : 04 75 82 16 95 *ligne directe*

Email : [secretariat.istm@ensemble-montplaisir.org](mailto:secretariat.istm@ensemble-montplaisir.org)

Site internet : <https://www.ensemble-montplaisir.org/>

Le secrétariat de l'enseignement supérieur Pôle Eco-Gestion :

**Aurélien SAVOYE**

Téléphone : 04 75 82 99 19 *ligne directe*

Email : [pes@ensemble-montplaisir.org](mailto:pes@ensemble-montplaisir.org)

Site internet : <https://www.ensemble-montplaisir.org/>

Le secrétariat de l'enseignement supérieur Pôle Alternance :

**Christel PLOYE**

Téléphone : 04 75 82 99 16 *ligne directe*

Email : [secretariat.cfp@ensemble-montplaisir.org](mailto:secretariat.cfp@ensemble-montplaisir.org)

Site internet : <https://www.ensemble-montplaisir.org/>

# Association des étudiants de Montplaisir

2025 - 2026

## QUI SOMMES NOUS ?

L'Association des Étudiants de Montplaisir (AEM) se compose d'étudiants bénévoles présents pour te représenter tout au long de l'année et te permettre de vivre ta vie étudiante au gré de tes envies. Ce Bureau des Etudiants (BDE) promeut la vie de l'école et réunit les étudiants autour d'événements communs FESTIFS, SPORTIFS, CULTURELS ET CARITATIFS.

L'AEM a pour vocation de faire perdurer une dynamique motivante et engageante dans la vie de l'école. L'ensemble des membres de l'association reste à l'écoute de toutes tes questions et demandes. C'est une association fédérée par des étudiants, pour des étudiants, et tu peux en faire partie.

## Le Bureau Des Étudiants se compose :

- d'un bureau restreint de quatre personnes (président/vice-président/secrétaire/trésorier)
- de responsables attirés (soirée, communication, évènements...)
- de membres actifs, volontaires et motivés
- d'une mascotte devenue culte : la Panthère Rose de Montplaisir

## LA FÉDÉRATION À VALENCE

Particularité étudiante de Valence : les différents BDE de chaque école sont regroupés en une fédération régie par l'Association Valentinoise des Étudiants (AVE). Le but de cette fédération est de casser les frontières entre les étudiants d'écoles et d'horizons différents et de les rassembler en organisant tout au long de l'année des événements tels que :

- le (célèbre) Challenge de l'étudiant
- le Gala de l'étudiant
- des soirées étudiantes les jeudis soirs.

La carte AVE te permettra de participer aux divers évènements



**"Etre étudiant c'est bien,  
à Valence c'est mieux !"**

organisés tout au long de l'année ainsi que de réductions chez les partenaires.

La dynamique de la fédération étant portée par chaque BDE, il est important pour toi, étudiant de Montplaisir, de te tenir informé des événements et manifestations organisés tout au long de l'année et ce, à travers l'AEM, dont le rôle est aussi de te renseigner sur ce qu'organise l'AVE durant l'année étudiante.

### NOS PROJETS CETTE ANNÉE

- Plus d'événements et de soirées internes à l'école pour assurer une cohésion et une communication entre sections
  - Renouveler un Gala de Montplaisir
  - Soirées ou événements sportifs en lien avec une préparation au challenge
  - Lancer une toute nouvelle gamme de textile au nom de l'école
  - Être présent et renforcer la communication avec chaque section de l'école
  - Faire connaître également l'association comme un lieu d'échange et de questions
- Retrouve nous au bureau de l'AEM à l'entrée de la Maison de l'étudiant (MDE) de l'ISTM ! La cotisation à l'AEM, d'un montant de 5 euros, contribue à faire vivre l'association !



bde\_aem



aem.lyceemontplaisir@gmail.com

N'hésite pas à nous contacter si tu as la moindre question avant ta rentrée et tout au long de l'année !

---

### Coupon de cotisation à L'AEM 2025-2026

Je soussigné .....soutien l'association des étudiants de Montplaisir contre paiement de la cotisation de 5 euros versés par espèces / chèque à l'ordre de l'AEM (rayer la mention inutile). Classe : .....

E-mail : .....

Sport(s) pratiqué(s) (loisir ou club !)

.....  
L'e-mail est important car il nous permet de garder contact avec chaque adhérent à l'AEM et ne sera utilisé que pour vous transmettre des informations nous concernant. Il ne sera jamais transmis à des organismes extérieurs à l'association.

Date et signature :